

## **DELIBERATION DD2021\_185**

| Nombre de membres du conseil en exercice |    |
|--|----|
| Présents                                 | 83 |
| Votants                                  | 65 |
| Pouvoirs                                 | 77 |
|  | 13 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

**LE 16 décembre 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES GENS DU VOYAGE**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. COURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE  
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU  
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES GENS DU VOYAGE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** conformément aux engagements de l'agglomération dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'accompagnement social des familles séjournant sur les aires d'accueil du Grand Périgueux est confié à l'association du Centre social St Saint-Exupéry de Coulounieix-Chamiers depuis 2013, après un appel à manifestation d'intérêt lancé auprès de la fédération départementale des centres sociaux.

**Qu'**une première convention triennale a été signée pour la période 2015 à 2017 puis une 2ème pour la période 2018-2021. Une nouvelle convention pour la période 2022-2025 doit être envisagée. Cette convention, présentée en annexe, synthétise les missions confiées par l'agglomération au centre social Saint Exupéry pour répondre aux besoins sociaux des voyageurs.

**Que** cet accompagnement a vocation à sécuriser la gestion (perception des fluides et entretiens des aires notamment) réalisée par le Grand Périgueux.

Le bilan du travail conduit sur la période 2018-2021

**Considérant qu'**un travail d'évaluation et de diagnostic partagés avec l'ensemble des partenaires sociaux et financiers a été conduit ces derniers mois par le centre social afin de définir un nouveau projet d'accompagnement basé sur les constats et les nécessaires évolutions à envisager pour la période 2022-2025.

**Que** le rapport détaillé est annexé au présent rapport.

**Que** cette période a été marquée par des changements de personnel au sein de l'équipe de travailleurs sociaux accompagnant les voyageurs pour parvenir à une stabilisation en 2019. Dans la présente convention, l'accompagnement social des voyageurs repose sur 2 équivalents temps plein dédiés. Cette période a ensuite été suivie par la crise sanitaire et les confinements successifs et a entraîné une nécessaire adaptation du travail sur le terrain.

### Les éléments marquants de la période :

- Ressources humaines : Le recrutement de 2 animatrices avec un profil de conseillère en économie sociale et familiale en 2019.
- La précarisation des voyageurs accueillis

La situation financière des voyageurs sur les aires d'accueil s'est aggravée au cours de la période, suite notamment à la crise sanitaire. L'accès à certains petits travaux temporaires ou en statut d'auto-entrepreneurs n'a pas pu se réaliser, réduisant ainsi leurs revenus. L'augmentation du coût de la vie et en particulier du carburant nuit fortement à leur mobilité. Les voyageurs, de part leur mode d'habitat mobile, n'ont pas accès aux aides sociales du droit commun : APL, Fonds de solidarité logement, chèque énergie...

- Le développement de l'axe Santé

La réponse à un appel à projet « Médiation en santé » financé par l'ARS de Nouvelle Aquitaine a soutenu la démarche engagée par le centre social. Cela répond à un besoin d'accompagnement constant à la fois dans l'accès aux droits et aux soins des voyageurs. Des partenariats ont été noués avec les associations MPH, France Addictions (ex ANPAA), le Centre hospitalier avec la permanence d'accès aux soins de santé (PASS). 2 commissions santé se sont tenues pendant la période afin

d'appuyer ce travail de partenariat et mobiliser le droit commun voyageurs. L'existence d'un foyer de cas de covid au mois de mobilisation de l'ARS et l'organisation de 2 séances de dépistage collectif sur l'aire de la Rampinsolle (Coulounieix-Chamiers) avec le soutien de la sécurité civile. Une visite du médecin de l'Agence Régionale de Santé sur les aires de la Rampinsolle et de Marsac a permis de transmettre des messages de prévention auprès des voyageurs qui ont apprécié la démarche.

- La scolarisation des enfants

Le partenariat est mobilisé pour faciliter l'accès des enfants du voyage à l'école. Le caractère obligatoire de l'école maternelle a suscité un fort travail d'information et de conviction des familles. Suite aux 3 commissions qui se sont tenues, une chaîne de communication est clairement établie entre les mairies, l'Education nationale et l'école de secteur. Depuis 2020, le centre social a expérimenté avec succès une pré-rentrée à l'école Eugène Leroy de Coulounieix-Chamiers.

- L'insertion professionnelle

De nombreuses personnes sont domiciliées au CCAS de Coulounieix-Chamiers. Par conséquent, leur référent RSA se situe au CMS de Chamiers en proximité des locaux du centre social ce qui facilite la communication et le suivi des dossiers. Des orientations ont également été réalisées au sein même du centre social qui dispose d'un pôle insertion dédié.

- Le Logement et la résidentialisation

Suite à la précarisation des voyageurs, les demandes d'accès au logement pérenne sont au augmentation. Un travail d'identification de logements adaptés est en cours.

## Bilan quantitatif 2017-2021

Le tableau suivant dresse un bilan quantitatif de l'accompagnement social :

|  | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021<br>(1 <sup>er</sup> semestre) |
|--|------|------|------|------|------------------------------------|
| Nombre de personnes accompagnées                                 | 102  | 91   | 101  | 132  | 109                                |
| Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnées                      | 87   | 65   | 74   | 101  | 83                                 |
| Nombre d'entretien réalisés                                      | 471  | 535  | 523  | 1254 | 559                                |
| Nombre d'accompagnement scolarité                                | 51   | 31   | 46   | 121  | 15                                 |
| Nombre d'accompagnement santé                                    | 33   | 34   | 123  | 533  | 182                                |
| Nombre d'accompagnement insertion pro                            | 99   | 50   | 32   | 125  | 72                                 |
| Nombre d'accompagnement social et administratif                  | 245  | 381  | 307  | 352  | 272                                |
| Nombre d'accompagnement au logement                              | 43   | 39   | 15   | 123  | 18                                 |
| Nombre de commissions de travail                                 | 4    | 5    | 3    | 2    | 1                                  |
| Nombre d'ateliers collectifs réalisés                            | 1    | 1    | 1    | 0    | 0                                  |
| Nombre d'écoles partenaires mobilisées                           | 7    | 4    | 4    | 6    | 5                                  |
| Nombre de CMS partenaires mobilisés                              | 3    | 5    | 4    | 5    | 4                                  |
| Nombre de contacts avec des familles GdV à l'Accueil             | 237  | 341  | 282  | 336  | 28                                 |
| Nombre de personnes orientées sur des activités du centre social | 14   | 11   | 7    | 4    | 3                                  |
| Nombre d'accompagnement réalisé au centre social                 | 87   | 285  | 54   | 29   | 4                                  |
| Nombre de familles accompagnées sur le Voyage                    | 109  | 56   | 18   | 112  | 98                                 |

**Considérant que** parmi les axes détaillés dans la convention, des priorités ont été définies par l'agglomération dans la continuité des actions démarrées dans la période qui s'achève. Ces priorités concernent notamment les thématiques suivantes :

- La scolarisation des enfants

Malgré le travail engagé par les gestionnaires et les animatrices du centre social, certains enfants accueillis sur les aires n'ont pas accès à l'éducation. Les gestionnaires et les animatrices du centre social constatent notamment des freins relatifs à la méconnaissance et à la défiance vis-à-vis de l'institution Education nationale ou des freins relatifs à la mobilité pour aller à l'école. Un travail est en cours pour faciliter la communication avec les maires, la direction des services départementaux de l'Education nationale, les écoles, le centre social et le Grand Périgueux.

- « Aller vers les voyageurs » par les professionnels spécialisés en prévention santé

Dans le cadre du projet médiation en santé financé par l'ARS et au regard des difficultés d'accès aux soins des voyageurs (délais de rdv incompatibles avec les durées de séjour, expériences de discriminations...), l'agglomération préconise l'intervention de professionnels de santé agissant dans le domaine de la prévention sur les aires (de façon temporaire) afin de créer un lien de confiance avec les voyageurs et faciliter leur venue vers les services de santé « en ville ». Les thématiques à prioriser sont la santé mentale, les addictions et la santé sexuelle.

- L'accès au « logement »

Les difficultés financières et la précarisation qui touchent certains ménages accueillis les incitent à renoncer à leur mode de vie et accéder à des logements non mobiles. Dans le cadre de la convention, il est prévu un accompagnement lors de leur entrée dans le logement et dans les début de leur location. En effet, le passage des aires d'accueil à un logement ordinaire induit de nombreuses démarches supplémentaires qui nécessite cet appui administratif réalisé par les animatrices. Le travail de partenariat avec le bailleur social et le département notamment est à développer via une commission dédiée.

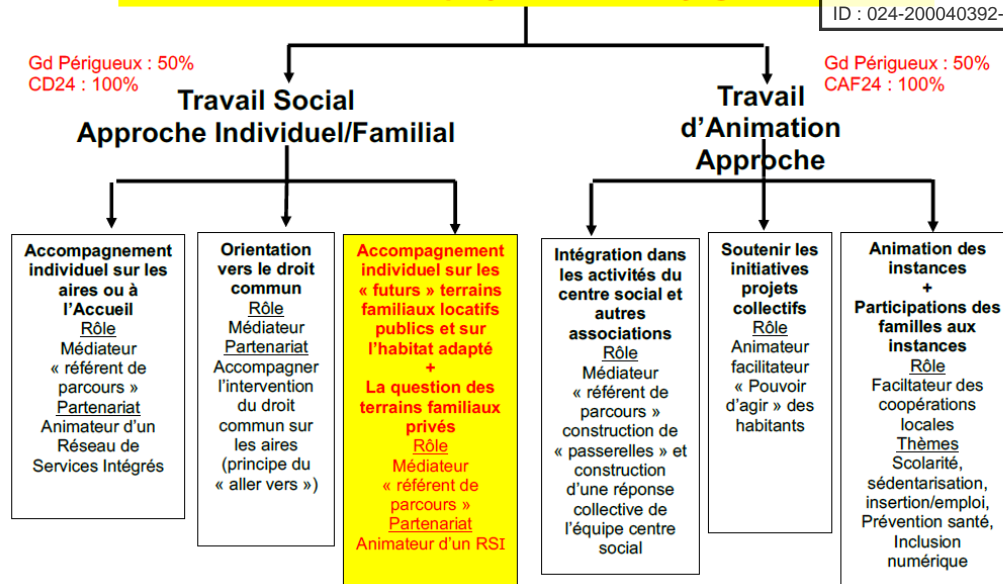
- L'accès aux droits « dématérialisés »

L'accès aux démarches en général est difficile et le contexte de dématérialisation augmente le non recours (insertion, droits santé, droits sociaux en général) et la dépendance des voyageurs vis-à-vis des animatrices. La labellisation France Service du Centre social et l'existence de conseillers numériques sur le territoire du Grand Périgueux ( Centre social Saint Exupéry, Médiathèque de BIM) sont autant de points d'appui à mobiliser pour les voyageurs.

**Considérant que** le schéma ci-après résume les deux grandes approches du projet (approche individuelle/approche collective) ainsi que les priorités de chacun des principaux financeurs.

**Qu'**ainsi, le Département souhaite que la totalité de sa participation soit affectée à du travail social tandis que la CAF est entièrement centrée sur le travail d'animation. Du point de vue du Grand Périgueux, les deux approches paraissent complémentaires, la participation est donc équitablement répartie entre elles.

**Schéma du nouveau projet Gens du Voyage 2022.**



**Considérant que** la participation du Grand Périgieux au financement de 2 ETP dédiés à l'accompagnement social des voyageurs résidant sur les aires d'accueil du Grand périgueux était fixé sur les 4 dernières années à 45 000 euros/an soit 36 % du coût total. L'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine cofinance également cet accompagnement dans le cadre d'un projet de médiation santé (voir ci-dessous le détail du bilan financier pour l'année 2020).

**Que** la convention pluriannuelle proposée est par ailleurs calée, comme précédemment, sur la même durée que l'agrément de la CAF qui est maintenant de quatre années (2022-2025).

| Bilan financier 2020 (TTC) |                |                       |                |
|----------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| CHARGES €                  |                | PRODUITS €            |                |
| Achats                     | 1 080          | ARS NA                | 20 000         |
| Services extérieurs        | 15 069         | CD 24                 | 30 000         |
| Autres services extérieurs | 5 057          | Grand Périgieux       | 45 000         |
| Impôts et taxes            | 4 224          | CAF 24                | 22 988         |
| Charges de personnel       | 92 558         | Prestations en nature | 7 000          |
| Contributions volontaires  | 7 000          |                       |                |
| <b>Total</b>               | <b>124 988</b> |                       | <b>124 988</b> |

**Que** la demande de financement au Grand Périgieux pour la période 2022-2025 inclut une clause de revalorisation annuelle à hauteur de 2 %. Les montants annuels s'élèvent à 45 900 € pour 2022, 46 818 € pour 2023, 47 754 € pour 2024 et 48 709 € pour 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- valide le projet d'accompagnement social des familles du voyage résidant sur les aires d'accueil du Grand Périgieux,

- autorise le Président à signer la convention avec le Centre social de Saint-Exupéry du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 (renouvelable tous les ans par tacite reconduction des modalités précédemment exposées).

**Adoptée à l'unanimité.**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 24/12/2021                        | Pour extrait conforme          |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/12/2021 | Périgueux, le 24/12/2021       |
|   | Le Président,<br>Jacques AUZOU |

